

## REGLEMENT INTERIEUR DE GOUVIEUX BASKET OISE

- Le coût de la licence FFBB et de l'assurance est fixé chaque année par le Comité de l'Oise de Basket-ball selon les catégories d'âges.  
S'ajoute à ce tarif, la cotisation club décidé par le GBO. Elle est dégressive à compter du troisième licencié d'une même famille :  
- 50% pour la 3ème licence ; - 80 % pour la 4<sup>ème</sup> et pas de cotisation au-delà.
- Chaque amende infligée au club pour des fautes techniques ou disqualifiantes sera à la charge du joueur responsable.
- Les joueurs doivent être équipés de chaussures de sport à usage uniquement intérieur
- Les parents devront assurer, par saison, un minimum de deux déplacements (transport des jeunes) lors des compétitions.  
Une décharge pour le transport devra être signée par les parents.
- Les licenciés doivent respecter les installations sportives mises à leur disposition.
- Les adhérents se doivent de participer aux activités sportives et animations durant la saison.
- Pour les mutations :
  - 1) 60 % du tarif de la mutation (comité + imprimé) est inclus dans le prix indiqué de la licence
  - 2) le reste du coût (40%) sera exigé en cas de non-renouvellement en fin de 1<sup>ère</sup> année.

*Le non respect de ce présent règlement intérieur pourra entraîner des sanctions sportives.*

Le Bureau

Signature du licencié